



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le 20/11/2025

ID : 017-200041689-20251117-BC2025_073-DE



Bureau communautaire du 17 novembre 2025

Objet : Demande de subvention - appel à projets de la MSA et de l'Info Jeunes au titre de l'année 2025

Numéro de délibération : BC2025_073

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept novembre, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 7 novembre 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle Municipale de Mazeray sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain VILLENEUVE, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Françoise MESNARD, Philippe BARRIERE, Annie PEROCHON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Hubert COUPEZ donne pouvoir à Gérard BIELKA

Absents :

Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Cyril CHAPPET, Frédéric EMARD, Dominique GUILLON

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

GUIBERTEAU Cécilia
SERRA Johanna
GROLEAU Karine
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 26
Quorum : 14
Présents : 16
Votants : 17
Pouvoirs : 1

Publication (affichage) ou notification du :

Demande de subvention - appel à projets de l'Info Jeunes au titre de l'année 2025

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu la délibération n°CC2022_040 du conseil communautaire du 21 mars 2022 relative à l'actualisation de l'intérêt communautaire et notamment au transfert de compétence enfance/jeunesse,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-1,

Vu le Code général des impôts, notamment les articles 1027 et 1085 relatifs aux Caisses de mutualité sociale agricole (CMSA),

Considérant la labellisation Info Jeunes des Vals de Saintonge,

Considérant l'axe 2 de la politique jeunesse qui est d'accompagner les jeunes en leur permettant de participer à la vie de la cité,

Considérant l'objectif de développer l'Info Jeunes mobiles sur l'ensemble du territoire des Vals de Saintonge,

Considérant l'appel à projets de la Mutualité sociale agricole nommé Coup de pouce prévention,

Considérant l'appel à projets de l'Info Jeunes visant à soutenir le déploiement des unités Info Jeunes mobiles,

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'autoriser monsieur le président à signer la convention « Coup de pouce prévention » avec la Mutualité sociale agricole,
- d'autoriser monsieur le président à solliciter les aides dans le cadre des appels à projets «Coup de pouce prévention» de la Mutualité sociale agricole au titre de l'année 2025,
- d'autoriser monsieur le président à solliciter les aides dans le cadre des appels à projets «Info Jeunes» visant à soutenir le déploiement des unités Info Jeunes mobiles au titre de l'année 2025,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le 20/11/2025

ID : 017-200041689-20251117-BC2025_073-DE



Fait à Saint-Jean-d'Angély,